

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2026**

N°018

<p style="text-align:center"><b>MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS EXISTANTS : OBJET : GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER, DESSINATEUR PROJETEUR VRD, TECHNICIEN DE DÉVELOPPEMENT ET DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES</b></p>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 34	Nombre de Membres Votants : 40	Date de la Convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, à quinze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gérard LARRAT Maire.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, M. ARIAS, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme DOUTRES, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme GASC, Mme FORTET, Mme GIOVANNETTI, Mme BARDOU, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU

**EXCUSES :** M. AUDIER donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. CAMBON donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme LACUBE donne pouvoir à Mme BARTHES, M. MARTY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. MONTAGNE donne pouvoir à M. DUTHU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS :** M. LECINA, Mme JULIEN, Mme KERRINCKX.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

En matière de recrutement, l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) dispose que les postes permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires. Toutefois, par dérogation à ce principe, l'article L.332-8-2° du CGFP autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Aussi, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il convient, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de définir la nature des fonctions et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération du poste actuellement vacant.

**GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

**Conditions de recrutement :**

- Motif : Poste vacant suite à démission
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Techniciens et Techniciens principaux territoriaux

**Nature des fonctions :**

Gestion et coordination générale des travaux sur la ville pour conservation du domaine public routier (en relation avec divers services communaux) :

Référent auprès des concessionnaires et exploitants de réseaux

Réception des demandes, instruction et rédaction des avis motivés (permission de voirie, permission de stationnement temporaire,...)

Faire appliquer le Règlement de voirie et participer à son actualisation

Coordination et surveillance des interventions sur le domaine public communal

Représentant de la collectivité aux réunions de chantier (préparatoire, visites en cours de travaux, et réception en fin de chantier)

Assurer les relations liées aux interventions sur le domaine public avec les services et collectivités extérieures

Garantir dans les délais impartis les demandes d'avis sur autorisations d'urbanisme (synthèse et rédaction des avis)

Prendre en charge les demandes d'alignement formulées par les notaires ou les particuliers (réception et rédaction d'avis)

Participer aux comptages routiers, aux diagnostics amiante-HAP, aux relevés topographiques, et aux diagnostics de voirie en transversalité avec les Services de la Direction Espace Public.

Effectuer toute tâche confiée par la hiérarchie relevant de l'intérêt général de la collectivité.

**Niveau de recrutement :**

- Être titulaire à minima d'un diplôme de niveau 4

et/ou

- une expérience significative dans le domaine de la Voirie et Réseaux Divers.

- permis B obligatoire

**Niveau de rémunération :**

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux ou des techniciens territoriaux principaux.

**DESSINATEUR – PROJETEUR VRD****Conditions de recrutement :**

- Motif : Création de poste
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Techniciens et Techniciens principaux territoriaux

**Nature des fonctions :**

Réalisation ou analyse des études pré-opérationnelles (opportunité, faisabilité...) et opérationnelles des projets d'aménagement et/ou de requalification d'espace public en transversalité avec les différents Services de la Direction :

Développer, concevoir et réaliser un projet de la phase conception au dossier d'ouvrage exécutés en utilisant des logiciels spécialisés de CAO-DAO (conception de dessin assisté par ordinateur) en transposant les contraintes techniques et réglementaires en vigueur

Réalisation des mètres, plans, profils en long et en travers, reportages photos, études techniques, de tous documents graphiques et estimations financières nécessaires à la mise en œuvre de projets

Production des pièces techniques et graphiques des dossiers d'autorisations d'urbanisme

Production des pièces graphiques et écrites nécessaires à l'établissement d'un dossier de consultation d'entreprises

Participation au suivi de travaux en se rendant sur les lieux/chantiers de construction, d'aménagement et/ou de requalification avec notamment le recueil des données sur site pour modification des plans initiaux si nécessaire

Suivi et gestion de projets, de marchés publics avec collaboration transverse

Effectuer toute tâche confiée par la hiérarchie relevant de l'intérêt général de la collectivité

**Niveau de recrutement :**

- Être titulaire à minima d'un diplôme de niveau 5 (Bac +2)

et/ou

- une expérience significative sur un poste similaire dans le domaine de la Voirie et Réseaux Divers.

- permis B obligatoire

**Niveau de rémunération :**

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux ou des techniciens principaux territoriaux.

## **TECHNICIEN DE DEVELOPPEMENT ET DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **Conditions de recrutement :**

- Motif : Poste vacant suite à mutation
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Techniciens ou Rédacteurs territoriaux

### **Nature des fonctions :**

Aide à l'élaboration et au suivi du budget des ressources humaines en lien avec la Direction

Suivi et analyse des indicateurs des ressources humaines en lien avec les services internes de la Direction des Ressources Humaines

Élaboration du Rapport Social Unique (RSU)

Participer à des projets transversaux de modernisation et d'optimisation de la fonction RH.

Apporter un appui technique aux services internes de la Direction des Ressources Humaines sur les questions de données sociales et de pilotage.

Analyser la faisabilité de projets en lien avec les ressources humaines, répondant à des évolutions réglementaires ou à des orientations stratégiques de la collectivité et être force de proposition d'actions adaptées.

### **Niveau de recrutement :**

- Être titulaire à minima d'un diplôme de niveau 4
- une expérience significative sur un poste similaire

### **Niveau de rémunération :**

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens/techniciens principaux ou rédacteurs/rédacteurs principaux territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget principal.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à recruter, le cas échéant, des agents contractuels selon les conditions supra énoncées
- d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les documents y afférents

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260129-28814-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

Publication : 05/02/2026